

Service d'Assurance

Réservé au Personnel de la Gendarmerie Nationale

Spécialiste de l'assurance de la
Gendarmerie Nationale depuis 1964,
notre mission c'est également de proposer
des garanties, des services et des tarifs
adaptés aux réservistes opérationnels.



PREMIUM RÉSERVISTE

La Prévoyance du Réserviste

à découvrir à l'intérieur



sarpgn

Notre mission à nous,
c'est vous

Assurance Auto

Plus d'avantages...

- Un **tarif privilégié** «Spécial Réserviste».
- Des **réductions tarifaires** supplémentaires :
 - à partir de 10 % de bonus,
 - si vous nous confiez l'assurance de votre habitation,
 - si votre véhicule a plus de 5 ans,
 - si vous effectuez moins de 10 000 km/an...

Plus de garanties...

D'office ou en option, nos contrats vous offrent toutes les garanties dont vous avez besoin, et même plus :

- Dommages corporels du conducteur jusqu'à 1.000.000 €.
- Assistance 0 km, même en bas de chez vous.
- Remboursement «valeur d'achat» pour les véhicules de moins de 3 ans.
- Bris d'optiques, des rétroviseurs, de l'affichage tête haute, ustrage des feux avants...
- Garantie des aménagements, accessoires et objets personnels transportés.
- Garantie en cas de covoiturage, y compris le prêt de volant aux covoiturés.



Pour obtenir
votre devis et bénéficier du
Tarif privilégié
«Spécial Réserviste»
contactez-nous !

[Voir nos coordonnées en page 4]

Multirisque Habitation

Essentiel - Confort - Confort Plus



3 formules d'assurance comprenant
toutes les garanties essentielles* :

Incendie, dégâts des eaux, bris de vitres, tempête, vol, dommages électriques, attentats, responsabilité civile, catastrophes naturelles, protection juridique, assistance...



Pack Réserviste : dommages causés au paquetage et à l'armement.



Des options pour vous garantir
selon vos besoins :

Assurance scolaire, remplacement à neuf, clôture, portail, abri de jardin, piscine, arbres, panneaux solaires...

* Selon la garantie retenue

Prévoyance du réserviste

En cas d'accident survenant durant la PMG ou une période de réserve, l'État assure la réparation intégrale de votre préjudice, sauf en cas de dommage imputable à un fait personnel détachable du service (art. L. 4251-7 du code de la défense).

Mais comment allez-vous subvenir à vos besoins en attendant d'être indemnisé ?

PREMIUM RÉSERVISTE garantit...

En cas d'infirmité permanente, le versement d'un capital pouvant atteindre **185 480 €****.

En cas de décès, le versement d'un capital de **46 370 €**** et le remboursement des **frais d'obsèques** jusqu'à **6 956 €****.

En cas d'incapacité temporaire totale, le versement, **dès le 1^{er} jour d'incapacité** d'une indemnité journalière pouvant atteindre **46,37 €****.

De votre domicile au lieu de votre PMG ou de votre affectation, quelle que soit votre mission, dans le monde entier.

OFFRE 2025

Garanties
Invalidité
et Décès
1€*

Quelques exemples d'intervention...

Marc B., étudiant, a souscrit la **formule de base** du contrat **PREMIUM RÉSERVISTE**.

Durant sa PMG il s'est blessé grièvement et il lui a été reconnu un taux de séquelles de **47%**. Il lui a été attribué un capital de **87 175 €****.

Valérie M., employée de banque, a souscrit l'**option 2** du contrat **PREMIUM RÉSERVISTE**.

Blessée durant une période de réserve, elle a été placée en **incapacité temporaire totale pendant 180 jours**.

Elle a perçu une **allocation journalière de 46,37 €**** l'indemnisant dès le **1^{er} jour de son incapacité**, soit **plus de 8 346 €**** pour toute la période de son arrêt de travail.

N'attendez pas !

Pour être bien protégé,
souscrivez dès maintenant
le contrat **PREMIUM RÉSERVISTE**.

* Offre de bienvenue applicable en 2025 sur la 1^{ère} année de cotisation du contrat PREMIUM RÉSERVISTE en cas de souscription de la garantie de base Formule 1 ou 2 ET de l'option 1 ou 2.

** Montant des garanties et tarifs applicables au 01/01/2025

Service d'Assurance Réservé au Personnel de la Gendarmerie Nationale

› LE SARPGN EN BREF...

Créé en 1964 par Messieurs Jean BARRUEL et Michel GIRAUD, le SARPGN a été désigné, dès 1965 par Monsieur Jean-Claude PERRIER, Président du Conseil d'Administration de la Maison de la Gendarmerie et Directeur de la Gendarmerie Nationale et de la Justice Militaire, comme interlocuteur de référence pour présenter des opérations d'assurances auprès des personnels de la Gendarmerie Nationale.

Implanté à Orléans, le SARPGN élabore avec la Mutuelle de Poitiers Assurances son partenaire historique, des contrats adaptés aux besoins spécifiques des personnels de la Gendarmerie qu'ils soient affectés en France métropolitaine, en Outre-mer ou à l'étranger. Devenue actionnaire majoritaire du SARPGN en 2000, la Mutuelle de Poitiers Assurances préside le Conseil d'Administration au sein

duquel siègent trois officiers, retraités de la Gendarmerie. Présents sur le terrain, 8 retraités de l'Arme informent, conseillent et mettent en place les protections répondant aux besoins des élèves gendarmes et GAV, à l'occasion des conférences et permanences qu'ils effectuent dans les écoles de formation initiale.

› UNE APPROCHE PRÉCISE DE VOS BESOINS

Au moment de choisir une garantie, il est indispensable de se poser les bonnes questions.

Votre Conseiller, spécialiste de la protection des biens et des personnes, fait le bon diagnostic et vous propose la solution la mieux adaptée à vos besoins.

› SOUPLESSE ET DISPONIBILITÉ

C'est utile si vous avez besoin, à la dernière minute, d'un tarif ou d'une prise de garantie immédiate pour prendre possession d'un véhicule. La mission de votre Conseiller, c'est de pouvoir répondre à vos besoins du lundi au samedi.

Et sur www.sarpgn.fr nous sommes bien sûr à votre disposition 24h/24.

› UN LIEN HUMAIN AVANT TOUT

Nous ne sommes pas un plateau téléphonique anonyme !

Un Conseiller vous est personnellement dédié. Il vous connaît et établit une relation de confiance avec vous.

Il vous suit et vous conseille, même si vous partez à l'autre bout de la France.

Assurance Auto

Multirisque Habitation

Accidents de la Vie

Complémentaire Santé

Protection juridique

Chasse, neige, plaisance

Contactez-nous !



BARRUEL ET GIRAUD - SAS de Courtage d'Assurance au capital de 38 125 €
Siret : 331 928 101 - RCS Orléans - Siège social : 3, rue Chanzy - 45000 ORLÉANS Immatriculation ORIAS N° 07 002 214 - www.orias.fr
Filiale de la Mutuelle de Poitiers Assurances, société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances
Crédit photos : Fotolia / Aboobe Stock

Les contrats Auto et Premium Réserveiste proposés par le SARPGN sont souscrits auprès de la Mutuelle de Poitiers Assurances

